

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 17
présents : 12
pouvoirs : 3
votants : 15

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, M. Patrick SARATI, Mme Fabienne MARTINUZ, Mme Anne MULLER, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Jennifer TREILLARD, M. Martin WINTERSTEIN.

Se sont excusés : M. Mickaël DANGIN, M. Antoine BARBA (procuration de vote a M. Patrick MESSEIN), Mme Aurélie CAMMI (procuration de vote à M. Philippe RENAULD), M. Romain THERES (procuration de vote à Mme Anne MULLER).

Était absente : Mme Marie OMHOVERE.

Secrétaire de séance : Mme Jennifer TREILLARD, assistée de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

PROPOSITION D'ADJONCTION D'UNE DÉLIBÉRATION :

- Fourrière animale : adhésion au groupement de commande CCMM

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M14**

01/2019

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif 2018 présenté par Monsieur le Maire ; les soldes de ces comptes s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	1 000 970.80 €
Dépenses :	<u>751 101.01 €</u>
Résultat 2018 – Excédent	249 869.79 €
Résultat antérieur reporté :	<u>0 €</u>
Résultat à affecter :	249 869.79 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	333 546.96 €
Dépenses :	<u>673 161.92 €</u>
Résultat 2018 – Déficit	- 339 614.96 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019**

Résultat antérieur reporté :	<u>309 636.11 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	- 29 978.85 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 219 890.94 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 249 869.79 €, au compte 1068 du prochain budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, hors la présence du Maire et sous la Présidence de Mme Stéphanie JACQUEMOT, 1ère Adjointe, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 ainsi que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, qui s'avère en tout point conforme au Compte Administratif présenté par le Maire.

**Approbation du compte de gestion et du compte administratif
M49**

02/2019

Le Compte Administratif de Service Eau & Assainissement présente les résultats suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :	289 695.60 €
Dépenses :	<u>288 759.00 €</u>
Résultat 2018 – Excédent	936.60 €
Résultat antérieur reporté :	<u>117 231.71 €</u>
Résultat à affecter :	118 168.31 €

SECTION DES INVESTISSEMENTS :

Recettes :	52 835.69 €
Dépenses :	<u>22 126.08 €</u>
Résultat 2018 – Excédent	30 709.61 €
Résultat antérieur reporté :	<u>125 398.62 €</u>
Résultat d'investissement cumulé :	156 108.23 €

RESULTAT GLOBAL : Excédent 274 276.54 €

Le Conseil Municipal, après examen hors la présence du Maire et sous la Présidence de Mme Stéphanie JACQUEMOT, 1ère Adjointe, approuve le Compte Administratif 2018 du service Eau & Assainissement.

Par ailleurs, constatant que le Compte de Gestion, établi par le receveur municipal, est en tout point identique au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve également ce document.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget M49 eau & assainissement 2019 les résultats précédemment indiqués comme suit :

- Résultat d'investissement reporté (001) / Recette : 156 108.23 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (002) / Recette : 118 168.31 €

Traverse Nord : approbation du plan de financement

03/2019

Vu la délibération n°18/2017 du 13 avril 2017 décidant du lancement du projet de requalification du tronçon nord de la traverse (RD6) de la commune et recherche d'un maître d'œuvre,

Vu la délibération n°28/2018 du 12 novembre 2018 approuvant le projet de la requalification proposé par les cabinets de maîtrise d'œuvre Berest et Amplitude

Monsieur le Maire rappelle que le projet est scindé en deux tranches et que seule la tranche n°1, d'un montant estimatif de 1 916 886,32 €, sera réalisée dans un premier temps et fait l'objet de demandes de subventions.

Monsieur le Maire détaille le plan de financement du projet :

Montant des travaux :	1 916 886.32 € H.T.
Maitrise d'œuvre + études :	88 730.00 € H.T.
Montant total prévisionnel de l'opération :	2 005 616.32 € H.T.

Aides publiques :

- Subvention Région (soutien communes rurales) : 4.98%	100 000.00 €
- Subvention Région (DIRIGE) : 21.94%	440 000.00 €
- Subvention Etat (D.E.T.R.) : 19.94%	400 000.00 €
- Subvention Département (AMITER) : 24.93%	500 000.00 €
- Subvention Département (AMISSUR) : 1.49%	30 000.00 €
- Autres :	P.M.

Montant total des aides publiques : 73.29%	1 470 000.00 €
Part financée par les fonds propres du demandeur : 26.70%	535 616.32 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'opération de requalification du tronçon nord de la traverse et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération de requalification du tronçon nord de la traverse et son plan de financement, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2019.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019****Indemnité de conseil allouée au Trésorier Municipal****04/2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide d'attribuer à Mme Marie-Thérèse MOLLENTHIEL, trésorière municipale, l'indemnité de conseil calculée après application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre.

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la remise à niveau des collections de base de la bibliothèque**05/2019**

Madame Colette KLAG, Adjointe chargée de la gestion de la bibliothèque, informe l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Moselle, d'un montant de 1 200 €, pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base de la bibliothèque municipale.

Pour se faire, il est nécessaire que le Conseil Municipal prenne une délibération portant engagement à inscrire cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal.

Les membres du Conseil Municipal,

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019**

Entendu l'exposé de Mme Colette KLAG,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base de la bibliothèque municipale,
- S'engage à inscrire cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Subvention aux associations**06/2019**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations étudié par la commission vie associative et présenté par le Maire.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2019.

Enfin, M. le Maire rappelle que ces subventions sont versées aux associations actives sur le village et que lui ou le conseiller délégué à la vie associative est présent lors des assemblées générales de chacune des associations subventionnées.

Subvention à l'USEP**07/2019**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'U.S.E.P. de la circonscription de Montigny-lès-Metz présentant son projet de circonscription 2019/2020.

L'U.S.E.P. demande une subvention d'un montant de 729.00 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel 2019/2020 correspondant à un nombre de 243 inscriptions aux différentes rencontres organisées par l'U.S.E.P. (soit 3.00 €/participation).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'U.S.E.P. d'un montant de 729.00 €.

Octroi de subventions**08/2019**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours formulées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2019.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- L'Amicale du personnel communal et intercommunal du Chardon Lorrain (APCICL) la somme de 250.00 €
- Une rose Un Espoir la somme de 30.00 €
- S.O.S. Amitié la somme de 30.00 €
- ALYS la somme de 30.00 €
- La Pédiatrie Enchantée la somme de 30.00 €.

Fourrière animale : adhésion au groupement de commande de la communauté de communes**09/2019**

M. le Maire explique que conformément aux dispositions des articles L211-22 à L211-26 du Code rural et de la pêche maritime et dans le cadre de leur pouvoir de police administrative, il est dans l'obligation de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux errants (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie). Dans ce contexte, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit d'un service de fourrière établi sur le territoire d'une autre collectivité avec l'accord de celle-ci.

Il ajoute que la commune d'Euvezin, par délibération du 04 décembre 2018, s'est proposée de devenir coordinatrice d'un groupement de commande permettant d'obtenir des tarifs préférentiels pour les prestations de la fourrière animale.

Il est ainsi envisagé la constitution d'un groupement élargi pour la passation d'un nouveau marché d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commune d'Euvezin aura en charge la totalité de la procédure de mise en concurrence : publicité et organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant, signature et notification du marché.

Chaque membre du groupement passera commande des prestations dont il aura besoin, en contrôlera la bonne exécution et règlera les factures correspondantes dans les limites des prix résultant du marché et correspondant à ses propres besoins.

Pour la commune de Novéant-sur-Moselle, l'estimation annuelle de la prestation pourrait s'établir à 1 454.10 € HT (estimation : 0,786 € HT par an et par habitant, référence : 1 850 habitants-pop totale).

En conséquence, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider l'adhésion à ce nouveau groupement de commande et de l'autoriser à signer la Convention qui correspond,
- d'accepter que Monsieur le Maire d'Euvezin ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché de capture, transport d'animaux et de fourrière

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2019**

animale pour le compte de la collectivité, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

La séance est close à 21h50.

Délibérations n°01/2019 à 09/2019

Émargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Jennifer TREILLARD	
Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint		Martin WINTERSTEIN	
Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint		Fabienne MARTINUZ	
Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint	EXCUSÉ	Mickaël DANGIN	EXCUSÉ
Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe		Aurélie CAMMI	EXCUSÉE
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	
Marie OMHOVERE	ABSENTE	Anne MULLER	
		Romain THERES	EXCUSÉ